



*La séance est présidée par la Vice-Présidente, Mme Nicole Bangert.*

**Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentation de nouveaux membres.
4. Préavis N°7/2022 : Budget des comptes de fonctionnement 2023, Rapport-Débat-Décision.
5. Communications de la Municipalité.
  - a) Toilettes du Montélaz
  - b) Projet pour les candélabres
6. Interventions individuelles.

**Salle de Pomy :**

*Avant l'ouverture de la séance, le Syndic, M. Frédéric Leu prend la parole. Il explique que cette séance se déroule dans la salle de Pomy à cause du nombre de conseillers et conseillères : en effet, près de 50 personnes peuvent être présentes (43 conseillers et conseillères, 5 membres de la Municipalité, la Boursière) lors du Conseil Général (CG). La salle communale de Cuarny, ne mesurant que 50m<sup>2</sup>, ne permet pas d'accueillir tout le monde. Il suggère qu'à l'avenir l'église soit envisagée comme une solution.*

La Vice-Présidente, Mme Nicole Bangert, ouvre la séance à 20h<sup>17</sup> en souhaitant la bienvenue aux membres du CG et remercie les membres de la Municipalité de leur présence. Elle présente les excuses de M. Raymond Morel, le Président, qui est malade. Comme il s'agit de sa première séance, elle demande pardon dans le cas où des règles ne seraient pas appliquées à la lettre.

M. Nicolas Christin et Mme Valérie Leu sont scrutateur et scrutatrice pour cette séance.

La Vice-Présidente demande si des remarques doivent être apportées à l'ordre du jour.

Aucun commentaire, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

**Point 1 : Appel**

La Vice-Présidente commence par les personnes excusées.

Sont excusé·e·s :

Mme. Vicky Argelly, M. Jean-Marc Baillif, Mme. Clélia Frosio, M. Christian Gendroz, M. Willy Gendroz, M. Samir Hammami, M. Stephan Jauner, Mme Francine Khayata-Dutoit, M. Laurant Knecht, M. Didier Peguiron ainsi que M. Alexandre Pereira

La Vice-Présidente passe la parole à la secrétaire, Michèle Gendroz pour l'appel.

Sont absent-e-s :

Mme Catherine Ceppi Compaoré, Mme Ellen Gachet et Mme Arlette Pichonnaz.

28 conseillers et conseillères sont présent-e-s sur 43 ; le quorum (15) est atteint.

### **Point 2 : Procès-verbal**

La Vice-Présidente demande aux conseillers et conseillères s'ils ont des remarques ou des modifications à suggérer pour le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022.

M. Pierre Briand demande que 2 paragraphes à la page 45 soient corrigés. En effet, il est écrit que le CG n'aurait pas pu s'opposer à la pose d'antenne sur une parcelle privée ; c'est la commune qui n'aurait pas pu s'y opposer.

Il n'y a aucune autre remarque.

### **Mise en votation :**

Le procès-verbal du 13 juin 2022 est accepté à l'unanimité, sous-réserve des modifications demandées.

### **Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.**

Assermentation de Mme Sandra Dupuis.

La Vice-Présidente lit le serment du Conseil Général que Mme Sandra Dupuis promet de respecter.

Le nombre de membres du CG est porté à 44, dont 29 sont présent-e-s.

### **Point 4 : Préavis municipal n°7/2022 : Budget des comptes de fonctionnement 2023.**

La Vice-Présidente donne la parole au Syndic, M. Frédéric Leu et à la Boursière, Mme Fabiola John.

Le Syndic commence par une lecture du préavis. Le budget 2023 prévoit un excédent de charges de CHF + 13'328.- par rapport au budget 2022 et des revenus inférieurs de CHF – 136'368.-

Le Syndic rappelle que le budget ne constitue qu'un outil prévisionnel, jamais une obligation de dépenser.

### **Présentation du budget 2023 :**

Cet écart par rapport au budget 2022 s'explique principalement par (valeurs arrondies) :

Des écarts de REVENU de CHF - 125'800.- pour les chapitres :

2. *Finance* : Impôts CHF - 24'000.- et Péréquation CHF + 15'800.- ;

4. *Travaux* : Réseaux Eaux Usées – Eau Claires-Epuration CHF - 15'700.- ;

6. *Police* : Cibles participations Canton et Pomy CHF - 66'000.- ;

8. *Service des eaux* : CHF - 35'900.-

Des écarts de CHARGES de CHF + 26'900.- pour les chapitres :

5. *Instruction publique et cultes* : Enseignement primaire CHF + 9'700.-

7. *Sécurité Sociale* : Participation à la cohésion sociale CHF + 17'200.-

Les comptes sont équilibrés par un prélèvement sur le fond de réserve général constitué lors du bouclage des comptes 2021 qui présentait un solde de CHF 380'122.-.

La marge d'autofinancement négative de CHF -150'367.- est couverte par les fonds de réserve ainsi que l'amortissement du patrimoine financier.

#### Explication des écarts :

La parole est donnée à la Boursière qui explique les écarts entre le budget 2022 et le budget 2023

#### **1. Administration Générale :**

*Municipalité : indemnités, frais et vacations* (Charges de CHF – 5'000.-) :

La charge de travail prévue est moins conséquente. Ce calcul se base sur les heures déjà effectuées en 2022.

*Municipalité : imputations internes heures et frais* (Revenus CHF – 4'200.-) :

La Municipalité a effectué moins d'heures en 2021 principalement pour les dicastères : autres bâtiments (CHF -1'400.-) et les routes (CHF -2'200.-) (solde CHF 600.-).

#### **2. Finance :**

*Impôt sur le revenu des personnes physiques* (Revenus CHF – 20'000.-) :

Les recettes sur le revenu des personnes physiques se situent entre CHF 450'000.- (2020) et CHF 470'000.- (2021). Le tableau mis à disposition par la Direction générale de la fiscalité pour l'évaluation des recettes donne un résultat d'environ CHF 440'000.-. Le montant budgété pour 2023 de CHF 400'000.- est inférieur par rapport à 2022 afin de rester prudent au vu de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine, qui pourrait amener à la fermeture de certaines entreprises et entraîner la perte d'emplois.

*Impôt à la source* (Revenus CHF + 8'000.-) :

Les recettes sur l'impôt à la source ont augmenté car le village a enregistré l'arrivée de plusieurs nouvelles personnes avec un permis B ou L.

*Alimentation du fond de péréquation (Charges CHF + 11'731.-) :*

L'alimentation de la péréquation directe sur les acomptes 2023 est plus haute que sur les acomptes 2022. Cette augmentation est principalement expliquée par la valeur du point d'impôt plus haut en 2021 par rapport à 2020. (CHF 7'504.- en 2021 contre CHF 6'939.- en 2020).

*Part du fond de péréquation (Revenu CHF + 27'525.-) :*

Grâce à une meilleure compensation pour la population, la solidarité et les dépenses thématiques « transports », le retour sur l'alimentation du fond de péréquation est plus haut qu'en 2022. Le montant total net de la péréquation directe à payer pour l'année 2023 se monte à CHF 11'980.-.

### **3. Domaines et bâtiments :**

*Collège : électricité et chauffage (Charges CHF + 6'400.-) :*

La hausse de l'électricité annoncée par Romande Energie se situe à environ 53% pour la région. L'augmentation pour la commune a été considérée à 50%.

*Collège : intérêt passif (Charges CHF – 2'750.-) :*

La nouvelle avance à terme fixe, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, a débuté le 13 janvier 2022 au taux de 0,6% contre 1.8% précédemment.

*Autres bâtiments : Honoraires et prestations de service (Charges CHF + 3'500.-) :*

L'installation des toilettes ToiToi au Montélaz coûte CHF 3'500.- par année.

### **4. Travaux :**

*Routes : imputations internes heures et frais (Charges – 2'150.-)*

Moins d'heures effectuées dans ce dicastère par le Municipal en charge.

*Step : Prélèvement financements spéciaux (Revenus CHF – 15'738.-)*

Le chapitre « égouts et épuration » devrait s'autofinancer. Néanmoins le budget prévoit un prélèvement sur le fond de réserve de CHF 6'912.- en 2023 (vs CHF 22'650.- en 2022) afin de pouvoir équilibrer. Si ce montant est réellement prélevé, le fond de réserve serait vide.

*Déchets :*

Le chapitre des déchets devrait s'autofinancer : les recettes devraient couvrir les charges (voir Communication de la Municipalité et Intervention individuelle). Cependant, le fond de réserve s'est épuisé au bouclage 2020. Dès 2023, il sera envisagé d'augmenter la taxe de CHF + 10.- par habitant.e.s

## 5. **Instruction publique et cultes :**

*École : Groupement scolaire (Charges CHF + 7'538.-) et Transport primaire-secondaire (Charge + 2'374.-)*

Le prix par élève budgété en 2023 est de CHF 5'137.20 contre CHF 4'854.10 en 2022 soit CHF 283.10 de plus par élève. Cette augmentation est due aux transports scolaires, ainsi qu'aux frais du personnel, d'entretien et énergétiques des bâtiments d'Yvonand et environs.

## 6. **Police :**

*Participation du Canton et de Pomy pour l'assainissement des cibles (Revenus CHF – 66'000.-) :*

Le budget 2022 prévoyait l'encaissement de la participation du Canton et de la Commune de Pomy pour l'assainissement des cibles.

## 7. **Sécurité Sociale**

*Participation à la cohésion sociale (Charges CHF + 17'211.-) :*

L'écart est justifié par l'encaissement des recettes conjoncturelles plus élevées en 2021 par rapport à 2020. Dans ces recettes sont inclus les droits de mutation, les gains immobiliers et les successions ainsi que les impôts des personnes frontalières.

*Participation à l'association régionale ARAS (Charges CHF – 6'310.-) :*

L'écart est expliqué par la diminution de CHF 15.- (234 habitant.e.s dès la facturation semestrielle en 2021) à CHF 5.- (245 habitants dès la facturation annuelle en 2022) pour la participation des frais de fonctionnement de l'ARAS.

*Participation du déficit au Rymaje (Charges CHF – 11'321.-) :*

Le budget 2022 (APAJYM) avait été trop évalué et a été revu à la baisse, suite à la reprise par le Rymaje avec une vision plus détaillée.

## 8. **Services industriels**

*Services des eaux : Honoraires et prestations (Charges CHF + 4'400) :*

L'augmentation de la charge est à mettre en relation avec la révision des hydrantes ainsi que le contrôle des vannes.

*Services des eaux : Prélèvement financements spéciaux (CHF – 35'950.-) :*

Le fond de réserve étant vide, depuis le bouclage des comptes au 31 décembre 2021, aucun prélèvement n'est possible

## Complément aux explications des écarts :

### *École :*

Mme Laure Christin, municipale des écoles explique que l'augmentation du budget de 8% pour les écoles est principalement dû à :

- L'ajout dans les comptes de la salle triple *La Sabliane*.
- L'augmentation des frais de transport : un bus a été ajouté pour désengorger la ligne Yvonand-Chavannes et apporter plus de sécurité aux enfants (4 à 10ans) : la plupart faisaient ce trajet debout, l'ajout du bus leur permet de s'asseoir.
- La réfection et l'entretien de la salle de travaux manuels, pour de raison de sécurité.
- L'augmentation des taux d'intérêts, l'inflation, la pénurie énergétique prévoient des frais supplémentaires, anticipés.

Mme Laure Christin ajoute que les membres du comité de direction essaient de défendre aux mieux les intérêts de leurs communes ainsi que ceux des enfants mais que malheureusement les augmentations sont impossibles à éviter. Elle assure que les membres sont également conscients que les montants demandés sont extrêmement élevés. La commission de gestion du Conseil Intercommunal de l'ASYIE a demandé une projection sur 5 ans pour les prochains budgets, afin de permettre aux communes de se préparer aux augmentations futures.

### *Toilettes du Montélaz*

M. François Capt présente ses excuses aux CG, il s'est trompé dans le montant donné pour les toilettes du Montélaz. Le budget étant déjà établi lors que cette erreur a été remarquée, il n'était plus possible de le changer. Il corrige en annonçant que le prix restera inchangé, soit CHF 1'660.- pour 7 mois avec un entretien hebdomadaire.

La Vice-Présidente remercie la Municipalité et la Boursière pour les explications et passe la parole à M. Joë Gendroz, Président de la Commission de gestion.

## Rapport de la Commission de gestion :

M. Joë Gendroz lit le rapport de la commission. Il déclare que le budget présenté est la meilleure projection financière, basée sur les connaissances actuelles de la Municipalité sur les charges et recettes prévues pour 2023.

Il rappelle que bien qu'aucun investissement majeur ne soit à l'ordre du jour, l'exercice budgétaire pour 2023 est prévu avec un excédent de charge d'environ CHF 170'000.-, compensé par un prélèvement sur le fond de réserve général. Cependant, l'utilisation de ces fonds de réserve doit être considérée comme des mesures extraordinaires et temporaires pour régler une situation extraordinaire et temporaire. M. Joë Gendroz rapporte que la Commission demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les prochains exercices n'utilisent ces fonds que pour de nouveaux projets d'investissements.

La Commission rappelle que l'excédent de charge s'explique principalement par une diminution des recettes prévues en 2023. Les recettes touchées concernent principalement des revenus extraordinaires, comme les subventions reçues pour l'assainissement des cibles.

Concernant les charges, la Commission relève une augmentation marquée pour le groupement scolaire qui, sans augmentation du nombre d'élèves, bondit de plus de 37'000 CHF par rapport à l'exercice 2021 (+ 9'200 CHF par rapport au budget 2022). Malgré une diminution appréciée des montants prévus pour l'ARAS et le Rymaje, la cohésion sociale bondit de 17'000 CHF par rapport au budget 2022 (+4'000 CHF par rapport à l'exercice 2021). La commission constate que ces postes prennent l'ascenseur depuis plusieurs années et est d'avis que ce n'est pas une fatalité. Aussi elle recommande à la Municipalité et aux différents membres de commissions de s'impliquer encore d'avantage dans les groupes décisionnels afin de challenger et de proposer des solutions visant à maîtriser l'augmentation de ces coûts.

M. Joë Gendroz ajoute que comme le veulent les règlements communaux et cantonaux, le traitement des déchets, le traitement de l'eau et la distribution d'eau potable devraient s'autofinancer, ce qui n'est actuellement pas le cas. La commission demande à la municipalité de régler cette situation en proposant des solutions d'économie ou de nouvelles recettes le cas échéant, afin d'équilibrer ces comptes le plus rapidement possible.

M. Joë Gendroz termine le rapport recommandant au CG d'approuver le budget pour l'exercice 2023 en tenant compte des remarques apportées par la Commission de gestion.

#### Questions et remarques :

La Vice-Présidente remercie M. Joë Gendroz et la Commission de gestion pour leur rapport et donne la parole aux Conseillers et Conseillères pour leurs éventuelles questions ou remarques.

Il n'y a pas d'intervention.

#### Mise en votation

Acceptations : 27    Refus : 0    Abstentions : 1

Le CG de Cuarny :

- vu le préavis municipal n° 7/2022 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion ;

Décide d'accepter le budget 2023, avec des charges de CHF 1'047'333.- des revenus de CHF 877'878.-, ainsi un excédent de charges de CHF 169'455.-.

## **Point 5 : Communications de la Municipalité.**

La Vice-Présidente donne la parole au Syndic.

### Remerciements :

Le Syndic remercie chaleureusement M. Armand Zulauff qui prend sa retraite. Pendant de nombreuses années il a veillé à l'entretien du cimetière et de la place de jeu, d'une façon exemplaire. Le Syndic remercie également Mme Jocelyne Clausen, responsable de la conciergerie de la commune, qui effectue un travail remarquable et dont les décorations de la place de la Fontaine sont enviées par les communes avoisinantes.

### Toilettes du Montélaz :

La parole est donnée à M. François Capt. Il rappelle que le 14 juin 2021 le CG recevait l'interpellation de Mme Ariane Briand qui demandait que des toilettes sèches ou chimiques soient installées au Montélaz afin d'éviter les souillures présentes un peu partout autour du refuge. L'interpellation recevait l'appui de plus de 5 membres du CG (art. 34 LC). Lors de la séance du 17 février 2022, la Municipalité proposait différentes solutions, celle de Toi-Toi avec un nettoyage hebdomadaire avait été retenue et l'essai (avril à fin octobre) était planifié. Cet essai s'est bien déroulé, aucun incident n'a été à déplorer et la propreté du module a toujours été très acceptable.

L'aventure aura coûté CHF 1'660.- et l'entreprise Toi-Toi a promis de garder ce prix pour l'année prochaine.

Le syndic ajoute que l'essai devait être en 2022, mais s'arrêtait à la fin octobre ce qui rendait trop court le délai pour réunir la commission permanente et proposer un préavis pour la séance actuelle. Lors de la séance de juin 2023, les toilettes de Montélaz seront le sujet d'un préavis.

Mme Katia Gendroz demande si les toilettes sont souvent utilisées.

M. François Capt répond qu'il est difficile de faire des mesures exactes. Toutes les semaines, l'entreprise remet du papier et ajoute du liquide bleu et pompe le contenu si besoin.

M. Pierre-Alain Roulier, demande si le prix annoncé concerne l'installation pour une année entière.

M. François Capt répond qu'il s'agit d'une installation pour 7 mois ce qui correspond à CHF 236.95 par mois.

Mme Yvette Morel tient à souligner certaines incivilités remarquées lors de ses promenades au Montélaz : certaines personnes font leur besoin juste à côté du module.

M. François Capt déclare avoir remarqué également mais que malheureusement il existera toujours des incivilités.

## STEP :

M François Capt, explique que le corps de la pompe du bassin de décantation de la STEP a dû être remplacé. Cette pompe, installée depuis 1994, refoule les matières décantées dans le bac de boue.

## Déchèterie – déchets spéciaux :

M. Jérémie Cartier annonce que pour des raisons de coûts et de sécurité, les déchets spéciaux (restes de peintures, solvants, etc) ne sont plus acceptés à la déchèterie de manière régulière. Une collecte est organisée tous les 2 mois. Les habitant·e·s peuvent néanmoins amener les déchets spéciaux 1 semaine avant la collecte à la déchèterie. Ce changement ne concerne pas les néons et les piles.

M. Pierre Alain Roulier demande des explications ; le traitement des ordures ménagères (CHF – 12'000.-) et le retour de la taxe au sac (CHF + 7'000.-) devraient s'équilibrer. Il demande comment s'explique les dépenses supplémentaires de CHF 5'000.- pour la STRID.

M. Jérémie Cartier explique que les frais de destruction des ordures sont importants et ne peuvent être couverts uniquement par le retour sur les taxes au sac. De plus, Cuarny a seulement 50-60 kg par habitant·e·s de sacs taxés, ceci n'est pas suffisant pour couvrir les frais. (Complément : Les frais facturés par STRID concernent aussi d'autres déchets : méthanisables, verre, encombrants et bois amenés sur place, ainsi que les déchets des poubelles communales).

*Correction ultérieure à la séance du 8 décembre 2022, qui sera rapporté dans la séance du 19 juin 2023 : Concernant STRID, la commune a été facturée environ CHF 8500.- dont à peu près CHF 5000.- pour les déchets en sac pour un retour de taxe au sac de CHF 5300.-. Les autres frais à hauteur d'environ CHF 3500.- concernent les déchets méthanisables, le verre et les encombrants et le bois directement amenés à STRID ainsi que les déchets des poubelles communales.*

Mme. Sandra Dupuis demande d'où vient ce manque.

M. Jérémie Cartier explique qu'en ville, certaines personnes jettent possiblement les déchets organiques dans la poubelle, ce qui rend les sacs plus lourds. Il y a peut-être un excès d'utilisation à Cuarny de la benne pour les encombrants, bien que la réglementation prévoit que les déchets jusqu'à 60cm doivent être dans un sac taxé.

Mme. Sandra Dupuis trouve que la déchèterie n'est pas beaucoup ouverte ce qui explique éventuellement un manque de sac jeté à Cuarny. Elle demande s'il est possible de modifier les heures d'ouvertures.

M. Jérémie Cartier constate en effet que l'ouverture de la déchèterie pourrait expliquer une partie d'un manque de sacs, jetés à Yverdon par exemple.

Il rappelle qu'une carte pour la STRID est disponible. Les habitant-e-s de Cuarny peuvent l'emprunter pour se rendre à la STRID. Les frais sont à la charge de la commune. La déchèterie et ses heures d'ouverture sont malheureusement tributaires des disponibilités des personnes qui y travaillent. À Cuarny, il y a peu de personnes motivées à tenir la déchèterie, de plus elles doivent avoir suivi des formations.

M. Jérémie Cartier informe que dans le futur, le carton et le papier pourraient être collectés dans 2 containers différents ; le carton n'est plus rentable et l'éliminer est souvent payant. En séparant carton et papier, la commune recevrait de l'argent pour le papier.

#### Eau potable :

M. Jérémie Cartier parle d'un autre de ses dicastères. Il explique que la facture est basée sur 12 mois de consommation et que le décompte est effectué en novembre. Il annonce que le règlement communal sera mis à jour pour l'année prochaine et proposé au CG. En effet, le règlement actuel fixe à un maximum de CHF 2.- la taxe pour l'eau potable mais ce montant ne suffit plus à couvrir les coûts. La mise à niveau proposera certainement un plafond de CHF 4.- afin de permettre une marge de manœuvre pour le futur. D'autres outils de financement comme les taxes forfaitaires par unité locative ou de location des compteurs sont également en cours d'étude.

#### Service de ramonage du village :

M. Julien Correvon, Municipal des bâtiments présente les deux offres retenues par la Municipalité pour le ramonage. La Municipalité demande l'avis du CG pour faire un choix. Il s'agit de l'entreprise Pouly, basée à Echallens et de Gilliard, successeur de M. Rigolet, l'ancien ramoneur de la commune, les 2 offres proposent le même service, pour le même coût.

Mme Danièle Vuilleumier propose d'accepter la proposition de Gilliard qui a conservé les employé-e-s de Rigolet. Ces personnes connaissent les maisons de Cuarny.

M. Willy Dutoit rejoint cet avis en ajoutant que Gilliard est localisé dans le Nord-Vaudois, donc plus proche de Cuarny que l'entreprise Pouly.

M. Frédy Christin ajoute que si M. Rigolet a choisi M. Gilliard pour lui succéder, c'est que cette personne est bosseuse et que la commune a tout intérêt à lui faire confiance.

M. Armand Zulauff approuve et soutient les arguments avancés en faveur de Gilliard.

La Vice-Présidente propose un sondage afin que chaque membre du CG puisse donner son avis, par un levé de main.

Les membres du CG sont tous et toutes en faveur de Gilliard.

La Municipalité remercie le CG de l'avoir aidé dans ce choix.

## Éclairage public :

M. Julien Correvon parle d'un autre de ses dicastères : l'éclairage public. Cuarny a la possibilité de remplacer l'éclairage actuel par des LED, moins gourmandes en énergie, ainsi plus écologique et économique. Passer au LED coûterait CHF 25'160.- hors taxe et représenterait une économie de 73% de l'énergie consommée, soit une économie d'environ CHF 4'034.- par année. D'autres propositions comportent un système de détection pour que l'intensité de l'éclairage changent en fonction du passage à certaines heures de la nuit. Si la commune va dans cette direction le coût sera soit de CHF 35'010.- pour que les candélabres concernés soient ceux en dehors de la rue principale, ou de CHF 49'710.- pour tous les candélabres. L'économie annuelle espérée serait respectivement de 80% (CHF 4'316.-) et 85% (CHF 4'518.-) en fonction des horaires de fonctionnement des détecteurs, de l'intensité et de la fréquence de passage.

Mme Yvette Morel demande si les détecteurs sont sensibles.

M. Julien Correvon répond positivement ; le passage d'animaux, le mouvement de branches ou la pluie peuvent activer les détecteurs.

M. Pierre-Alain Roulier, souligne qu'une économie d'environ CHF 4'000.- sur un prix comme ceux annoncés correspond à un amortissement sur 11ans, et que ce calcul se base sur un prix de l'électricité sans l'augmentation attendue.

Le Syndic prend la parole. Il ajoute que l'économie d'énergie est justement quelque chose qu'il faut considérer. Il annonce qu'un préavis sera proposé lors d'un prochain conseil. L'intérêt de le présenter lors de la séance actuelle était de permettre au CG de se faire des premières impressions et réfléchir au projet.

## ASIYE

Mme Laure Christin, Municipale des écoles et de la petite enfance prend la parole. Elle explique que l'ASIYE, l'Association Intercommunales d'Yvonand et Environ, est composée d'un comité de direction formé par les 10 communes membres, chacune représentée par un membre de la Municipalité. Diverses commissions sont en place afin de gérer les locaux et les infrastructures, ainsi que les transports et les devoirs surveillés. De plus, des délégués des CG des communes membres se réunissent 2 fois par année lors d'un conseil intercommunal. Pour Cuarny, M. Jérémie Cartier est délégué fixe et Mme Katia Gendroz est la déléguée variable. Mme Catherine Burgy est suppléante.

L'ASIYE gère ainsi 46 classes accueillant environ 830 élèves.

Une étude de Microgis estime que ce nombre passera à 996 élèves en 2030 et 1058 en 2040. Il est donc important que des agrandissements soient planifiés.

Ainsi, pour le nouveau collège d'Yvonand, le projet en cours ; la construction du futur Collège à Yvonand sur la parcelle Mortaigue, accueillera le primaire 1-6P. Le site actuel accueillera les 7-11P.

Le nombre de salles sportives actuelles ne sera plus en adéquation avec l'évolution du nombre d'élèves ; la salle de sport Brit I (vieille salle) sera rénovée et non détruite.

Évidemment, toutes ces adaptations sont un énorme chantier pour Yvonand et engendrent des coûts importants pour les communes et les collectivités.

### Rymaje

Mme Laure Christin continue avec le Rymaje (Réseau Yvonand-Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants). Cette association regroupe 10 communes. Elle a accueilli 410 enfants en 2021 en employant 50 collaborateurs. Ces structures sont le Château de Sable (garderie – nurserie), les Castors (parascolaire) et le Brin d'herbe (jardin d'enfant).

Le Château de Sable est un accueil de jour pour les enfants de 0 à 4 ans. 140 enfants ont été pris en charge en 2021 mais la liste d'attente concerne plus de 40 enfants. Des travaux d'agrandissement ont débuté en novembre 2022 et devraient prendre fin pour la rentrée en août 2023. Ces agrandissements ont reçu les subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). L'étude de Microgis prévoit une légère diminution du nombre d'enfants entre 0 et 4 ans, passant de 301 en 2020, 335 en 2030 à 309 en 2040.

Le Brin d'Herbe a accueilli 55 enfants en 2021 mais uniquement 45 en 2022. Il ne s'agit pas d'un système de garde mais d'une garde temporaire qui n'est ouverte que le matin et qui ne répond pas aux besoins de la société actuelle.

Les Castors de Pomy ont pris en charge 87 enfants (1P-8P) en 2021. À Yvonand, 130 enfants ont été accueillis en 2021.

### Défibrillateur et Premier répondant :

Mme Laure Christin annonce que le défibrillateur est arrivé à Cuarny et qu'une séance d'information se tiendra le samedi matin 14 janvier 2023.

De plus, elle informe que Mme Justine Khayata s'est portée volontaire pour être Première Répondante en cas d'urgence dans le village. Elle est étudiante infirmière en 2<sup>ème</sup> année et suit la formation BLS.

### Paroisse :

Mme Laure Christin passe la parole à Mme Danielle Roulier qui explique que 6 pasteur-e-s s'occuperont de la paroisse, chacun-e étant en charge d'une « ministère souple » particulier (enfants, adolescents, etc). Elle rappelle également que les « fenêtres de l'avant » ont commencé. Le prochain événement sera le jour suivant la séance avec les saucissons chez la famille Peguiron Pierre-Olivier et Suzanne. Elle ajoute, que le 18 décembre un culte se tiendra à Cuarny et qu'il y aura une animation.

### **Point 8 : Interventions individuelles.**

La Vice-Présidente remercie les membres de la Municipalité et passe la parole aux conseillers et conseillères.

## Antenne 5G :

La parole est donnée à Mme Julie Bize, Présidente de la commission Ad-hoc pour les antennes 5G à Cuarny.

Elle rapporte quelques aspects techniques concernant les antennes RNI. La 5G signifie 5<sup>ème</sup> génération de la technologie qui n'émet plus de rayonnement en permanence, mais uniquement à la demande d'appareils connectés.

Elle explique que le « principe de précaution » autorise un rayonnement total maximal de 5V/m toutes technologies confondues. Plus une antenne est proche, moins elle doit émettre pour joindre les appareils, ce qui réduit sa valeur d'émission. Les antennes existantes au Montélaz et aux abords de l'autoroute sont trop éloignées ; pour permettre une connexion aux appareils, elles devraient émettre plus fortement dérogeant à ce principe de précaution.

Mme Julie Bize raconte que les communes n'ont en réalité que très peu de marge de manœuvre pour l'installation des antennes. En effet, les télécommunications relèvent de la compétence de la Confédération et les communes ont l'obligation de traiter les dossiers les concernant.

La mise à l'enquête déposée en décembre 2021 a soulevé une soixantaine d'oppositions. Le dossier a été consulté par la CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) et a circulé au sein de différents départements de l'Administration cantonale. Le rapport rendu à la Municipalité ne l'a pas autorisé à refuser le permis de construire. Ainsi, le 6 décembre 2022, le permis a été délivré.

Mme Julie Bize termine le rapport avec des questions qui restent en suspens à savoir :

- Qu'advient-il quand les opérateurs concurrents voudront également parfaire leur réseau sur la Commune de Cuarny ?
- Pourrons-nous espérer une meilleure transmission des informations tant des opérateurs que des autorités pour « assurer une bonne intégration des différents intérêts » à l'avenir.

À titre personnel, elle rappelle que le droit à l'initiative a été étendu à tout membre du Conseil depuis la réforme législative en 1876 et cite : « *dans l'intérêt du pays d'éveiller l'esprit public dans les communes et d'intéresser le plus grand nombre possible aux affaires de tous* » et de « *donner à tout citoyen la possibilité de proposer une réforme, de faire connaître une idée, et un moyen légal d'obliger les corps constitués à l'examiner et à ne pas se borner à passer à l'ordre du jour sans discussion* ».

La Vice-Présidente remercie Julie Bize et la commission Ad-hoc pour les antennes.

M. Quentin Hostettler rappelle que M. Blondel, lors de la séance d'information avec Swisscom, avait déclaré qu'une négociation de contrat était possible. Il demande si la Municipalité a réussi à obtenir plus, notamment par l'indexation.

Le Syndic répond avoir tenté de joindre M. Blondel sans succès dans le courant de la semaine. Il déclare que la Municipalité fera tout son possible pour obtenir l'indexation

ainsi qu'une compensation pour la durée des travaux et de la construction. Il ne faut pas s'attendre à une énorme augmentation cependant.

M. Quentin Hostettler rappelle que les délégués de Swisscom lors de la séance d'information n'étaient pas très au clair concernant l'avancement des travaux. Il demande si la Municipalité en sait plus, si des routes seront fermées et s'il est possible que la population de Cuarny soit avertie de l'avancement des travaux.

Le Syndic répond positivement. Il y aura certainement une fermeture temporaire de la route du Sermon. Des permis de fouilles devront être délivrés et la population sera avertie.

#### Électricité :

M. Pierre-Alain Roulier demande si la commune a reçu des informations sur les potentielles pénuries d'électricité.

Le Syndic répond qu'une séance est organisée le 9 décembre 2022 sur les PRU (Points de Ralliements d'Urgence). Cuarny rejoindra Yverdon n'ayant pas les ressources matérielles, ni financières pour assurer des PRU. Normalement les coupures sont prévisibles et les habitant·e·s seront prévenu·e·s.

M. Henry Burgy souhaite savoir si les personnes appareillées pour dormir devront quitter leur domicile pour se rendre dans un PRU en cas de coupure.

Le Syndic répond que c'est justement l'intérêt de ces PRU, accueillir les personnes qui ne peuvent pas rester chez elles sans électricité. Les habitant·e·s peuvent se munir d'une génératrice, mais la Municipalité n'est pas détentrice ni émettrice d'électricité.

#### Déchèterie :

M. Pierre Briand souhaite que le comportement du responsable de la déchèterie change. Aller à la déchèterie est devenu une source d'angoisse.

Mme Julie Bize s'allie à ce propos.

Le Syndic déclare que le message a été transmis à plusieurs reprises. Certaines personnes sont mécontentes mais certaines sont satisfaites du représentant. Les problèmes sont désormais d'ordre privés.

#### Convocation par mail :

La secrétaire du CG, Michèle Gendroz, propose aux personnes qui le souhaitent, que la convocation pour les séances et les documents soient envoyés par e-mail, le Préfet, M. De Icco ayant donné son accord. Elle invite les personnes intéressées à lui transmettre leur adresse.

Il n'y a plus d'intervention, la Vice-Présidente remercie les membres du CG et la Municipalité, en son nom et au nom de M. Raymond Morel, le Président, qui était très déçu de ne pas pouvoir être présent. Elle souhaite une bonne soirée, des belles fêtes de fin d'année et un bon début en 2023 et rappelle que la séance sera suivie d'une agape organisée par la municipalité. Il est 21h<sup>54</sup>.

**Pour le Bureau du Conseil Général**

La vice-présidente

Nicole Bangert

La secrétaire

Michèle Gendroz